



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>23409</b>	De <b>Mme Audrey Dufeu</b> ( La République en Marche - Loire-Atlantique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> > consommation	<b>Tête d'analyse</b> >Composition des produits hygiéniques et des couches pour adultes et enfants	<b>Analyse</b> > Composition des produits hygiéniques et des couches pour adultes et enfants.
Question publiée au JO le : <b>08/10/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>04/02/2020</b> Date de renouvellement : <b>02/06/2020</b> Date de renouvellement : <b>15/09/2020</b> Date de renouvellement : <b>12/01/2021</b> Date de renouvellement : <b>06/07/2021</b> Date de renouvellement : <b>07/12/2021</b> Date de renouvellement : <b>29/03/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Audrey Dufeu Schubert alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la composition des produits hygiéniques et des couches pour adultes et enfants. Plusieurs milliards de tampons, serviettes hygiéniques, couches culottes et couches pour adultes sont consommés chaque année en France. Ces produits entrent en contact avec les parties intimes des enfants, des femmes de l'adolescence à la ménopause, et des personnes souffrant d'incontinence, et pourtant, l'ensemble des composants de ces produits ne sont pas spécifiés sur les emballages. En janvier 2019, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié une évaluation de risques liés aux substances chimiques présentes dans les couches pour bébé qui soulignait le dépassement de seuils autorisés de plusieurs substances chimiques. L'absence de la liste des composants des produits hygiéniques est anormale. La présence de leur composition sur les emballages des produits susmentionnés permettrait une meilleure transparence et information du consommateur sur ses choix. Aussi, elle lui demande s'il envisage de faire évoluer la législation nationale ou européenne, afin de rendre obligatoire la mention de la composition de ces produits sur les emballages.